

TABLEAU 3.8 QUÉBEC : FINANCEMENT DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE AU 31 MARS 2023

	Financement gouvernemental par place / jour (en 2022-2023, une place occupée à temps plein représente 261 jours d'occupation) ^a	Contribution parentale / jour (selon RCR : du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2022 : 8,70 \$; du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2023 : 8,85 \$)
CPE	64,75 \$	
Garde en milieu familial (BC et RSG)	43,45 \$	8,23 \$ ^b
GS	55,94 \$	

^a Le financement des places subventionnées en SGEE représente une enveloppe globale qui comprend la majorité des coûts de fonctionnement d'un SGEE (services éducatifs, alimentation, immobilisations, administration, etc.).

^b L'exemption du paiement de la contribution réduite pour les parents admissibles fait en sorte que la contribution parentale moyenne par place est inférieure au montant de la contribution réduite prévu au Règlement sur la contribution réduite (RCR).

